

COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 001/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze JANVIER à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLE-FEYSOT Isabelle, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy) et M. BOURDIN Florian.

Secrétaire de séance nommé : Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie

Date de convocation : 10.01.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 17 - Votants : 18

OBJET : EXTINCTION NOCTURNE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC.

M. VESIN Jean-Paul expose que le comité consultatif développement durable souhaite que l'extinction de l'éclairage public soit réabordé. Il rappelle l'historique, à savoir, délibération de 2021, extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 puis, délibération d'octobre 2022, extinction de l'éclairage public de 23h00 à 6h00.

Il propose d'étendre l'horaire d'extinction de 22h00 à 6h00.

Le débat est ouvert.

- M. GALLAY Joël est contre et estime qu'il faudrait revenir au 23h00 à 5h00. Il déplore l'éclairage la nuit de certains magasins.
- Mme JACQUIER Christine est du même avis de M. GALLAY Joël, l'extinction de l'éclairage à 22h00 est beaucoup trop tôt.
- Mme BOLE-FEYSOT Isabelle précise que l'éclairage en début de nuit impacte beaucoup plus les animaux, plus particulièrement les chauves-souris.
- M. RIMET Frédéric estime que les arguments exposés contre l'augmentation des heures d'extinction de l'éclairage sont des arguments de confort. Il pense qu'il faut donner l'exemple.
- Mme BOLE-FEYSOT Isabelle précise qu'en éteignant 1h00 plus tôt l'éclairage public, il y aura également un gain sur la facture d'énergie.
- Mme BOLE-FEYSOT Isabelle souhaite clôturer en précisant que la terre n'appartient pas aux hommes mais qu'on la partage avec les animaux.

15.01.2024/N°01

Envoyé en préfecture le 22/01/2024
Reçu en préfecture le 22/01/2024
Publié le
ID : 074-217400134-20240115-2024DEL001-DE

Après débat, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour, 3 voix contre (Mme JACQUIER Christine, MM. GALLAY Joël et VIOUT Rémy) et 1 abstention (Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie) :

- DECIDE que l'éclairage public sera interrompu, la nuit, de 22h00 à 6h00,
- PRECISE qu'un bilan sera présenté en Conseil Municipal dans 6 mois,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Mélanie AYISSI-DUBOULOZ



Isabelle ASNI-DUCHENE



COMMUNE D'ANTHY-SUR-LEMAN
(Haute-Savoie)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 002/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze JANVIER à 19 H 30,

Présents : Mme ASNI-DUCHENE Isabelle, Maire ; M. GALLAY Joël, Mme JACQUIER Christine, M. VIOUT Rémy, Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie, M. VESIN Jean-Paul, Adjoint ; M. VACHERAND Jean-Pierre, Mme DETRAZ Viviane, Mme FERT Marie-Christine, Mme BOLEFEYSOT Isabelle, M. RIMET Frédéric, Mme MESSAMER Vanessa, Mme PRUD'HOMME Céline, M. SAPPEY Jean-Louis, Mme RUCHE Sandrine, Mme JACQUIER Jennifer, Mme BONDAZ Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. COLY Vincent (pouvoir à M. VIOUT Rémy) et M. BOURDIN Florian.

Secrétaire de séance nommé : Mme AYISSI-DUBOULOZ Mélanie

Date de convocation : 10.01.2024

Nombre de conseillers en exercice : 19 – Présents : 17 – Votants : 18

**OBJET : REHABILITATION DES LOCAUX ET REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS,
CENTRE BOURG : MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE,
ATTRIBUTION.**

Mme le Maire expose qu'une consultation a été lancée, le 14 novembre 2023, sur la plateforme MP74, pour une mission d'assistante à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réhabilitation des locaux de l'ancien groupe scolaire et de la requalification des espaces publics du centre village. La remise des plis était fixée au 8 décembre 2023.

Les critères d'attribution étaient les suivants : proposition financière (40 %), expériences dans des dossiers similaires (30 %) et compétences spécifiques (30 %).

Douze entreprises ont adressé une offre.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de confier le marché de mission d'assistante à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la réhabilitation des locaux de l'ancien groupe scolaire et de la requalification des espaces publics du centre village à l'Entreprise AGI Ingénierie, 74330 SILLINGY, mieux disante,
- AUTORISE Mme le Maire à signer le marché correspondant.

AINSI FAIT.

Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,

Mélanie AYISSI-DUBOULOZ



Le Maire,

Isabelle ASNI-DUCHENE

